Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212903009-20251208-D202535-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 24 novembre 2025, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 16 : Benoît BERTRAND, Isabelle FRAVAL, Stéphanie GARCES-RAULET, Daniel HANOCQ, Antoine LE BERRE, Sylvain LECONTE, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Florence PASDELOUP, Jérémy PERRON, Solène ROSTREN, Claude ROTILLON, Pauline SALAÜN, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTTE et Elina VANDENBROUCKE.
Excusées : 2 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Florence PASDELOUP et Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN.
Secrétaire de séance : Jérémy PERRON.

DÉLIBÉRATION 2025/35
DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LES BUDGETS COMMUNE ET LOTISSEMENT

Les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif : en effet, certains articles portent une prévision budgétaire absente ou insuffisante.
Madame la Maire propose donc d'effectuer les ajustements de crédits suivants, sur l'exercice 2025, des budgets concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération 2025/07 du 31 mars 2025 approuvant le vote du budget primitif de la commune,
Vu la délibération 2025/04 du 31 mars 2025 relative à l'affectation des résultats 2024,
Considérant la nécessité de modifier le budget 2025 afin d'y enregistrer les écritures relatives à :
-la dissolution du Syndicat Intercommunal d'informatique du Finistère (SIMIF) selon la balance de répartition entre les communes membres, définie par la convention de dissolution : soit, pour la commune du Trévoux, un résultat de fonctionnement de 584.39€ (002) et un résultat d'investissement de 245.14€ (001) qu'il convient d'intégrer tous deux dans l'affectation du résultat 2024,
-la régularisation de l'imputation comptable d'une subvention du Département pour un montant de 1400€ en ouvrant les crédits au compte 1335,
-la régularisation de l'entrée de la commune au capital de la SPL Quimperlé Les Rias pour un montant de 500€ en ouvrant les crédits au compte 261,

Budget Commune 404

Section	Chapitre / Opération	Article	Montant
Fonct/ Rec	002	Résultat d'exploitation reporté	+ 584.39
Fonct / Dep	66	66111 Intérêts	+ 584.39
Invest / Rec	001	Résultat d'investissement reporté	+ 245.14
Invest / Dep	16	1641 Emprunt	+ 245.14
Invest / Rec	13	1345 Amende de police – Equip non amortissable	+ 1 400.00
Invest / Dep	13	1335 Amende de police – Equip amortissable	+ 1 400.00
Invest / Dep	26	261 Titre de participation	+ 500.00
Invest / Dep	82	2315 Installations, matériel outillage techniques	- 1 900.00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212903009-20251208-D202535-DE

Vu la délibération 2025/08 du 31 mars 2025 approuvant le vote du budget Lotissement,
Considérant la nécessité de modifier le budget 2025 afin d'y enregistrer les opérations de stock lors de la clôture annuelle des comptes,

Budget Lotissement 409

Section	Chapitre	Article	Montant
Invest / Dép	16	1641 Emprunt	- 31 580.62
Invest / Dép	040	3555 Terrains aménagés	+ 31 580.62
Fonct / Rec	70	7015 Vente de terrains aménagés	- 31 580.62
Fonct / Rec	042	71355 Variation de stocks de terrains aménagés	+ 31 580.62

Entendu ces exposés,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 18 voix Pour

ADOPTE les décisions modificatives proposées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 8 décembre 2025

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 09/12/2025
De la publication le